



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

compétitivité

Question écrite n° 65587

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, sur les initiatives de notre pays en faveur de la lutte contre l'optimisation fiscale des grandes entreprises internationales. En effet, l'OCDE a établi un programme de travail pour la lutte contre « la planification fiscale agressive des entreprises ou BEPS ». Ce programme serait repris par les États du G20. Il s'agit ni plus ni moins que de lutter contre les montages complexes, mais légaux, qui permettent aux multinationales d'échapper totalement ou partiellement à l'impôt en localisant leurs profits là où le fisc est le plus clément. Nombre de multinationales ne paient effectivement que 4 % à 5 % d'impôt sur les bénéfices alors que le taux moyen dans les pays de l'OCDE est normalement situé à 23 % - 24 % et que la TVA a augmenté dans vingt-cinq des trente-trois pays de l'OCDE ces dernières années. Certaines estimations font état en France d'une imposition de l'ordre de moins de 40 millions d'euros pour cinq grandes entreprises fournisseurs de matériels et services informatiques notamment anglo-saxonnes en lieu et place de près de 830 millions d'euros qui devraient être acquittés, soit vingt fois moins. Elle lui demande de lui préciser les principaux mécanismes envisagés, leur calendrier possible de mise en oeuvre et un ordre de grandeurs des effets attendus de cette lutte.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65587

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8331

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)